



# Note d'unité

## Unité TDE | NU21-012

Décision du 11 juin 2021

---

**Décision n° NU21-012 du 11 juin 2021**  
**portant délégation de signature du directeur de l'unité opérationnelle**  
**Transformation et Distribution de l'Energie électrique [TDE]**  
**du département RATP Infrastructures**  
**au personnel de l'encadrement de l'unité opérationnelle TDE**

---

**Le directeur de l'unité opérationnelle TDE,**

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 31 décembre 2019 (note générale n° 2020-01) au directeur de la Direction de la Gestion Opérationnelle des Actifs [DGOA] du département RATP Infrastructures par la Présidente-Directrice générale de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 17 janvier 2020 (note de département n° RATP Infrastructures 2020-04) au directeur de l'unité opérationnelle TDE par le directeur de la DGOA du département RATP Infrastructures ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

De donner délégation à :

- M. Sylvain JOUANNEAU, Responsable du Pôle EMHT ou à
- Mme Evelyne LENCI, Responsable du Pôle MCBT ou à
- Mme Hafida BOUCHANE, Responsable du Secteur IDME ou à
- M. Alexandre FAUGAS, Responsable du Secteur M2N ou à
- M. Fabio MALCHIODI, Responsable du Secteur PEFC ou à
- M. Clément DE ROISSART, Responsable du Secteur MTM ou à
- M. Fabien DANHIEUX, Responsable du Secteur SITES ou à
- Mme Aurélie COTTE, Responsable du Centre MCBT Nanterre ou à
- M. Daniel THIBOUT, Adjoint à la Responsable du Centre MCBT Nanterre ou à
- M. Martial GADRAN, Responsable du Centre MCBT VAFO ou à



- 
- M. Philippe LACROIX, adjoint au Responsable du Centre MCBT VAFO ou à
  - M. Goulwen POULOUIN, Responsable du Centre MCBT Bourg La Reine ;

à l'effet de signer, en son nom, tous les documents relatifs à l'enquête faisant suite soit à un accident grave du travail ou d'incidents répétés ayant révélé un risque grave, soit à la découverte d'un danger ou risque grave, d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ou d'une atteinte aux droits des personnes.

## **Article 2**

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site Internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait à Paris, le 11 juin 2021

Rémy FORET  
Directeur de l'unité opérationnelle TDE